

**08.03.2007 : question posée envers centre Telebib :**

Dans les CURRAC, quel code utiliser pour des crédits commission négatifs ?

Dans les messages CURRAC, les crédits de commission négatifs sont envoyés par les compagnies de deux manières différentes :

- Soit avec le code Remboursement (code LIN+003)
- Soit avec le code Crédit commission (code LIN+006)

Le package courtier ne retrouve automatiquement une concordance qu'entre un crédit cion encodé par le courtier et un LIN+006.

Existe-t-il une recommandation à faire aux compagnies pour uniformiser l'envoi de crédits de commission négatifs dans le CURRAC ?

Sinon, faut-il adapter le package courtier pour gérer les 2 types d'envoi ?

Value Name (French) Name (Dutch)	Definition	MCI M0701.v1.st2	Comptabilité compagnie : compte courant intermédiaire	Comptabilité intermédiaire : compte courant compagnie
001 Terme Termijn	Total des primes et commissions du bordereau de quittances à terme. Totaal van de premies en commissielonen van het borderel termijnkwijtingen.	Comptabilisation émission terme <b>encaissement courtier</b> .	D Primes C Commissions	D Commissions C Primes
002 Comptant Contant	Prime à encaisser et commission y relative non reprise dans le bordereau des quittances terme. Te innen premie en daarop betrekking hebbende commissielonen, niet opgenomen in het borderel termijnkwijtingen.	Comptabilisation émission comptant <b>encaissement courtier</b> .	D Prime C Commission	D Commission C Prime
003 Remboursement de prime Terugbetaling van premies	Remboursement de prime et commission y relative. Terugbetaling van premie en daarop betrekking hebbende commissielonen.	Comptabilisation émission comptant de remboursement <b>via courtier</b> .	D Commission C Prime	D Prime C Commission
004 Annulation Annulering	Annulation d'une opération de terme, de comptant <b>et de remboursement</b> . Annulering van termijn-, contant- <b>en terugbetalingsbewerkingen</b> .	Comptabilisation de l'annulation d'un <b>encaissement courtier</b> émis (terme ou comptant), l'annulation d'un remboursement est identifié par la présence de l'indice d'inversion des montants (B325).	004 sur 001 ou 002 : D Commission C Prime 004 sur 003 : D Prime C Commission	004 sur 001 ou 002 : D Prime C Commission 004 sur 003 : D Commission C Prime
005 Renvoi de quittance Terugzending van kwijting	Renvoi de quittance pour recouvrement ou versement par la compagnie. Terugzending van kwijting voor inning of uitbetaling door de maatschappij.	Comptabilisation de la réception d'un <b>encaissement courtier</b> renvoyé par le courtier (terme ou comptant), Le renvoi d'un remboursement est identifié par la présence de l'indice d'inversion des montants (B325).	D Commission C Prime 005 sur 003 : D Prime C Commission	D Prime C Commission 005 sur 003 : D Commission C Prime
006 Commission Commissie	Commission sur encaissement direct par la compagnie. Commissieloon op rechtstreekse inning door de maatschappij met inbegrip van de commissielonen zonder premies ( <i>exemples en</i>	Comptabilisation de la réalisation d'un <b>encaissement compagnie</b> (terme ou comptant <i>ou remboursement</i> ).	D – C Commission <i>ou</i> D Commission	D Commission C – <i>ou</i> D -

	<i>vie; les commissions autres que commissions d'encaissement).</i>		C -	C Commission
007 Sinistre Schadegeval	Sinistre ainsi que ses franchises. Schadegeval evenals hun vrijstellingen.	Sinistre -remboursement de l'avance de fonds fait par le courtier.		
008 Divers Allerlei	Divers sans prime, ni commission. Allerlei zonder premie, noch commissieloon.	Divers.		
009 Opérations financières Financiële bewerking	Opération financière, telle que transfert de fonds, paiement de primes par les assurés, précompte, etc. Financiële bewerking, zoals overschrijvingen van fondsen, betaling van premies door verzekerden, voorheffing, enz.	Comptabilisation d'une opération financière.		

Conclusion :

(Contrat et ou) quittance étant en encaissement compagnie : comptabilité de la compagnie : tout mouvement comptable dans le compte courant de l'intermédiaire traite de commission uniquement : **et est une opération de type 006.**

Notez que la quittance « en encaissement compagnie » peut effectivement être à encaisser par la compagnie, mais peut aussi être à décaisser par la compagnie (quand il s'agit d'un remboursement).

(Contrat et ou) quittance étant en encaissement courtier : comptabilité de la compagnie : les mouvements comptables sont premièrement des:

- 001 termes (sous-entendant que tout terme est à encaisser, et jamais à décaisser)
- 002 comptants
- 003 remboursements

Et peuvent s'y ajouter les mouvements comptables:

- 004 annulations (d'une quittance originalement de type 001, 002 ou 003)

Ou

- 005 renvois pour encaissement par la compagnie (d'une quittance originalement de type 001, 002 ou même 003 ; c'est alors un renvoi pour décaissement par la compagnie)

Et peuvent s'y ajouter les mouvements comptables :

- 006 commissions autre que d'encaissement.

Dans le package courtier, les retour de quittances à la compagnie se font soit pour annulation (004), soit pour encaissement/décaissement (005) par la compagnie.

Ce retour y est généré à partir de la quittance d'origine de type 001, 002 ou 003 ; et le « signe » débit/crédit des montants prime et commission est bien connu à cet instant.

Le compte courant compagnie est donc garni avec le mouvement devenu « pointable », et ce mouvement sera pointé dès que présent dans le relevé de du compte courant de l'intermédiaire, émis par la compagnie.

Ce retour étant pour encaissement/décaissement par la compagnie, y est généré à partir de la quittance d'origine de type 001, 002 ou 003 ; et le « signe » débit/crédit du montant commission est bien connu à cet instant.

Le compte compagnie courant/d'attente/provisionnel est donc garni avec le mouvement « pointable », et ce mouvement sera pointé dès que présent dans le relevé de du compte courant de l'intermédiaire, émis par la compagnie.

Le point-clé de ce raisonnement est que les signes des montants sont bien connus au moment que vous en avez besoin.

Les lignes comptables de type 004 annulations, et 005 renvois, contiennent en plus un « indice inversion montants prime et commission » (GIS+B325 en UN/Edifact). Cet indice a la signification « oui » pour les annulations et renvois des quittances de remboursement (003).

### **Et maintenant la dernière couche de complexité s'y ajoutant :**

Des avenants modifiants des contrats existants, peuvent engendrer des cas où une prime est à encaisser, et en même temps avec une commission négative.

L'envers aussi peut se présenter ; une prime est à rembourser, avec une commission acquise quand-même.

Exemple :

A. Une quittance finale est la totalisation de :

- un prorata de remboursement sur une garantie A :	Prime 200,00	Comm. 20,00
- un comptant sur une nouvelle garantie B :	Prime 100,00	Comm. 25,00
- le total est toujours un remboursement en Prime :	Prime 100,00	
- mais le total est un acquis en Commission :		Comm. 5,00

B. Une quittance finale est la totalisation de :

- un prorata de remboursement sur une garantie A :	Prime 100,00	Comm. 25,00
- un comptant sur une nouvelle garantie B :	Prime 200,00	Comm. 20,00
- le total est toujours un comptant en Prime :	Prime 100,00	
- mais le total est un dés-acquis en Commission :		Comm. 5,00

**La solution :**

A. Une quittance finale est la totalisation de :

- un prorata de remboursement sur une garantie A :	Prime 200,00	Comm. 20,00
- un comptant sur une nouvelle garantie B :	Prime 100,00	Comm. 25,00
- le total est toujours un remboursement en Prime :	Prime 100,00	
- mais le total est un acquis en Commission :		Comm. 5,00

La totalisation des Primes favorise le choix du dénominateur « quittance de remboursement » ; du point de vue du client c'est bien un remboursement.

Donc :

**LIN+003** (quittance de remboursement) avec : **Débit** ( Commission = 20 – 25 = **-5** )  
à **Crédit** ( Prime = 200 – 100 = **100** )

LIN+003' ... MOA+087:-500:EUR:2'MOA+088:10000:EUR:2' ...

B. Une quittance finale est la totalisation de :

- un prorata de remboursement sur une garantie A :	Prime 100,00	Comm. 25,00
- un comptant sur une nouvelle garantie B :	Prime 200,00	Comm. 20,00
- le total est toujours un comptant en Prime :	Prime 100,00	
- mais le total est un dés-acquis en Commission :		Comm. 5,00

La totalisation des Primes favorise le choix du dénominateur « quittance de comptant » ; du point de vue du client c'est bien un comptant payable.

Donc :

**LIN+002** (comptant) avec : **Débit** ( Prime = 200 – 100 = **100** )  
à **Crédit** ( Commission = 20 – 25 = **-5** )

LIN+002' ... MOA+087:10000:EUR:2'MOA+088:-500:EUR:2' ...

Les annulations (LIN+004) et les renvois (LIN+005) de ces cas spécifiques persistent dans ce même raisonnement, et vont contenir eux-aussi une « commission négative ».

Le renvoi effectué sur l'exemple B :

LIN+005' ... GIS+B325+2' ... MOA+087:-500:EUR:2'MOA+088:10000:EUR:2' ...

Le renvoi effectué sur l'exemple A :

LIN+005' ... GIS+B325+1' ... MOA+087:10000:EUR:2'MOA+088:-500:EUR:2' ...